

CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE A"  
CARTE D'EXPOSITION  
Lden HAUTEUR 4m  
VC



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

**LEGENDE**

**NIVEAUX SONORES**

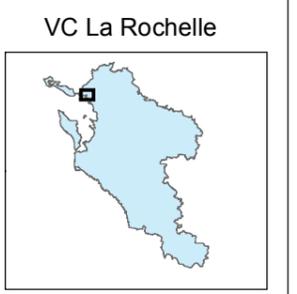
Yellow	55-60 dB(A)
Orange	60-65 dB(A)
Red	65-70 dB(A)
Purple	70-75 dB(A)
Dark Purple	>75 dB(A)

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE A"  
CARTE D'EXPOSITION  
Ln HAUTEUR 4m  
VC



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

**LEGENDE**

**NIVEAUX SONORES**

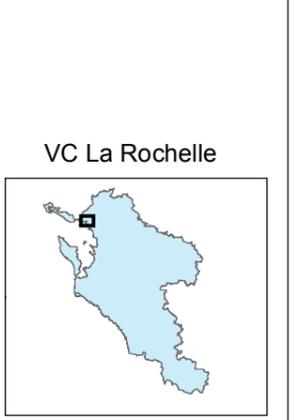
<span style="color: green;">■</span>	50-55 dB(A)
<span style="color: yellow;">■</span>	55-60 dB(A)
<span style="color: orange;">■</span>	60-65 dB(A)
<span style="color: red;">■</span>	65-70 dB(A)
<span style="color: magenta;">■</span>	>70 dB(A)

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :  
SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES  
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL  
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC  
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES  
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE B"  
REPRESENTATION DES SECTEURS  
AFFECTES PAR LE BRUIT  
ARRETES PAR LE PREFET

VC



PREFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

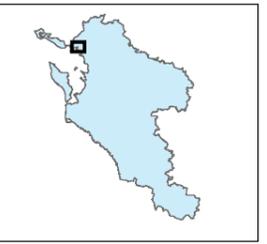
LEGENDE

 Secteurs affectés  
par le bruit

Fond de carte utilisé :  
SCAN 25©

Document réalisé selon les  
spécifications établies  
par la norme NF S31-130  
de décembre 2008.

VC La Rochelle





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT  
DES VALEURS LIMITES  
Lden HAUTEUR 4m  
VC



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

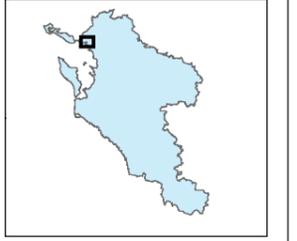
Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

VC La Rochelle





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT  
DES VALEURS LIMITES  
Ln HAUTEUR 4m  
VC



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

VC La Rochelle

